



Pour en savoir plus

Pour les concours de la fonction
publique de l'Etat :

Direction générale de
l'administration et
de la fonction publique

www.fonction-publique.gouv.fr

Pour les concours de la fonction
publique territoriale :

Centre national de la fonction
publique territoriale

10/12 rue d'Anjou
75381 Paris cedex 08
Téléphone : 01 55 27 44 00

www.cnfpt.fr

Centres départementaux de gestion
de la fonction publique territoriale

www.fncdg.fr

3^e concours

DGAFP

© DGAFP - Bureau de la communication et de la documentation - mars 2010

Collection
Ressources Humaines

RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES

RESSOUR

Le recrutement dans la fonction publique est ouvert à la société civile

Traditionnellement, le recrutement dans la fonction publique se fait par voie de concours, ouverts soit aux diplômés (concours externes), soit aux candidats appartenant déjà à l'administration (concours internes).

Cependant certains concours sont réservés aux candidats qui ont acquis une expérience dans l'exercice :

- soit d'une activité professionnelle de droit privé (salarié d'une entreprise publique ou privée, indépendant, emplois jeunes n'ayant pas le statut d'agent public ...);
- soit d'un mandat d'élu local ;
- soit d'une activité associative (salarié ou responsable bénévole).

> Ces concours, dits « 3^e concours », permettent d'accéder

• à certaines écoles de la fonction publique

- 3^e concours d'entrée aux Instituts régionaux d'administration (Ira) : recrutement d'attachés pour les différents ministères ;
- 3^e concours d'entrée à l'École nationale d'administration (Ena) : recrutement dans les corps de hauts fonctionnaires ;
- 3^e concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature (ENM) : recrutement de magistrats.

• **directement à des postes variés, relevant des domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'animation, du secteur culturel, du secteur administratif...**

> Dans la fonction publique de l'Etat :

• **Postes de catégorie A (encadrement, recherche, enseignement)**

Ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr

professeurs certifiés, professeurs de lycées professionnels, professeurs des écoles, conseillers principaux d'éducation, professeurs d'éducation physique et sportive, ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, attachés de l'administration scolaire et universitaire.

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
www.chlorofil.fr

professeurs certifiés, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation.

Caisse des Dépôts et Consignations
www.caissedesdepots.fr

assistants techniques de la caisse des dépôts et consignations

Ministère de la Santé et des Sports
www.sante-sports.gouv.fr

professeurs de sports, conseillers d'éducation populaire de la jeunesse.

Ministère de la Justice

www.justice.gouv.fr

Directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et Collectivités territoriales

www.interieur.gouv.fr

ingénieurs de la police scientifique et technique.

• **Postes de catégorie B (postes intermédiaires)**

Ministère de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr

secrétaires d'administration scolaire et universitaire.

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

www.agriculture.gouv.fr

techniciens opérationnels de l'Office national des forêts, techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole.

Ministère de la Justice

www.justice.gouv.fr

éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

> Dans la fonction publique territoriale

Plus d'une vingtaine de 3^e concours ont été mis en place. Ils donnent accès à des postes très variés, de tous niveaux (catégories A, B et C), dans les filières administratives, techniques, culturelle (patrimoine et bibliothèques, enseignement artistique), sportive et dans la filière animation.

Conditions à remplir

Dans certains cas, la condition d'expérience correspond à un secteur d'activité précis.